



INSTITUT PROFESSIONNEL DES COMPTABLES
ET FISCALISTES AGRÉÉS



INSTITUT DES EXPERTS-COMPTABLES
ET DES CONSEILS FISCAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 21 avril 2010

Déclaration fiscale 2010 : plus de déclaration papier pour 800.000 contribuables utilisant Tax-on-web via un mandataire

L'IPCF et l'IEC soutiennent la décision du SPF Finances, saluant une démarche mêlant écologie et efficacité

Le SPF Finances a décidé que 800.000 contribuables qui ont mandaté un professionnel comptable et fiscal pour remplir et introduire, dans le cadre de l'application Tax-on-web, leur déclaration fiscale, ne recevront plus de version papier. L'IPCF et l'IEC apportent leur soutien à cette décision et saluent une démarche combinant **efficacité** et **souci écologique**.

Tax-on-web apporte des avantages concrets en termes de rapidité, de convivialité et de sécurité. La profession voit dans l'application déclarative Tax-on-web une opportunité d'y joindre une réelle dimension écologique.

L'envoi de la déclaration papier aux contribuables qui font appel à un mandataire est devenu complètement inutile dans la mesure où les professionnels comptables et fiscaux **disposent des documents nécessaires en ligne**. Signalons, par exemple, que le document préparatoire à la déclaration fiscale (le document servant de « brouillon ») peut être téléchargé sur <http://fiscus.fgov.be/interfaioiffr/decla/aidedispo.htm>. En ce sens, la suppression de l'envoi de ces déclarations papier **ne nuit pas à la qualité des relations et des services offerts par les mandataires, les professionnels comptables et fiscaux**.

Combinant avancées écologiques et réductions de coûts pour l'Etat, sans nuire à la qualité des relations et des services offerts, cette démarche s'inscrit également dans la concertation entre les professions du chiffre, prescripteurs, utilisateurs et partenaires privilégiés et le SPF Finances, aujourd'hui largement engagée et appelée à se développer encore davantage. « *Il est important de souligner que les professionnels comptables et fiscaux, comme les comptables(-fiscalistes) agréés, les experts-comptables et les conseils fiscaux, bénéficient d'un **délaï supplémentaire pour la déclaration fiscale de leurs clients via Tax-on-web**. Il s'agit d'un avantage nécessaire et non-négligeable leur permettant d'exécuter avec compétence leur travail tout en assurant une parfaite organisation dans leur bureau. Un avantage majeur que nous souhaitons conserver dans le futur.* », soulignent conjointement Etienne VERBRAEKEN, Président de l'IPCF, et André BERT, Président de l'IEC.

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales. Ses activités professionnelles sont très variées : comptabilité, fiscalité, consultation en droit des sociétés et en droit social, aide à la création d'entreprises ou encore conseil en gestion d'entreprises. En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de

A propos de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux (IEC)

L'expert-comptable est le conseiller légal et permanent des entreprises, plus précisément dans le domaine très étendu de l'administration, l'organisation comptable et la fiscalité des entreprises. C'est l'expert-comptable qui organise la comptabilité, redresse les comptes et conseille l'entreprise quant à sa situation réelle sur les plans financier, économique et fiscal. Les services que fournit l'expert-comptable à l'entreprise, sont très nombreux et d'une grande portée sociale. Le

CONTACTS PRESSE				
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93	stephanie.lievin@ipcf.be
	Geert Lenaerts	Directeur Général	02 626 03 80	geert.lenaerts@bibf.be
IEC	Eric Steghers	Directeur Général	02 543 74 90	e.steghers@iec-iab.be
	Roger Lassaux	Conseiller à la Direction	02 543 68 80	r.lassaux@iec-iab.be



INSTITUT PROFESSIONNEL DES COMPTABLES ET FISCALISTES AGRÉÉS

comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. Par ailleurs, l'IPCF a pour mission de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes. L'Institut veille également au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrément légal requis du comptable(-fiscaliste). L'Institut compte 6.200 membres et stagiaires. (www.ipcf.be)



INSTITUT DES EXPERTS-COMPTABLES ET DES CONSEILS FISCAUX

conseil fiscal est habilité à donner des avis se rapportant à toutes matières fiscales, assister les contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales et les représenter.

Organisation professionnelle de droit public, l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux a dans ce contexte pour mission de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes capables de remplir les fonctions d'expert-comptable et de conseil fiscal, dont il peut contrôler et préciser l'organisation, avec toutes les garanties requises au point de vue de la compétence, de l'indépendance et de la probité professionnelle tout en veillant également au bon accomplissement des missions qui leur sont confiées.

L'Institut compte 6851 membres (et 1968 stagiaires) dont la grande majorité sont membres de l'Institut en qualité d'expert-comptable et de conseil fiscal.

www.iec-iab.be

CONTACTS PRESSE				
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93	stephanie.lievin@ipcf.be
	Geert Lenaerts	Directeur Général	02 626 03 80	geert.lenaerts@bibf.be
IEC	Eric Steghers	Directeur Général	02 543 74 90	e.steghers@iec-iab.be
	Roger Lassaux	Conseiller à la Direction	02 543 68 80	r.lassaux@iec-iab.be